



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 mai 2010

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans par arrêté du 19 avril 2005 (JO du 3 mai 2005)

DENSICAL 600 mg, comprimé effervescent
B/60 (CIP : 340 956-3)

DENSICAL 600 mg, comprimé à sucer
B/60 (CIP : 340 958-6)

Laboratoire ZAMBON FRANCE

Carbonate de calcium

Code ATC : A12AA04

Date de l'AMM : 22/04/1996

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

« Celles de la calcithérapie à fortes doses :

- Carences calciques en période de croissance, de grossesse, d'allaitement.
- Traitement d'appoint des ostéoporoses (séniles, post-ménopausiques, sous corticothérapie, d'immobilisation lors de la reprise de la mobilité).

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS-EPPM (CMA novembre 2009), ces spécialités ont fait l'objet de 7 000 prescriptions. Le faible nombre de prescriptions ne permet pas l'analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Conformément aux avis précédents rendus pour les spécialités de la même classe, le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et à la posologie de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%